

UE 10 – COMPTABILITE APPROFONDIE : 150 HEURES

1. La profession comptable : 20 heures

Aperçu sur l'organisation de la profession comptable française

Ethique professionnelle

Le rôle de la profession comptable dans la normalisation comptable.

2. Technique comptable approfondie : 80 heures

Cadre conceptuel

Evaluation des actifs et des passifs

Rattachement des charges et des produits au résultat de l'exercice : situations particulières

Comptabilisation des capitaux permanents.

3. Entités spécifiques : 25 heures

4. Introduction à la consolidation des comptes : 15 heures

5. Introduction à l'audit légal des comptes annuels : 10 heures